

France Télécom baisse (un peu) ses tarifs du fixe vers le mobile

Malgré la pression de la concurrence, téléphoner à un mobile depuis un téléphone fixe reste un luxe. C'est pour revenir à une situation raisonnable que le gendarme des télécoms, l'ART a « invité » les opérateurs, et notamment France Télécom, à revoir leur copie. Mieux, l'Autorité de régulation des télécoms a demandé une baisse des tarifs de 50% sur trois ans à l'occasion des négociations actuelles sur ce tarif qui doit être revu avant janvier 2004.

Le premier à réagir à cette demande, car le plus concerné, est France Télécom. L'opérateur historique annonce ainsi une baisse moyenne de 9% des tarifs des appels fixe vers mobile (Orange et SFR). A partir du 2 janvier prochain, la minute en heure creuse passe de 11 à 10 centimes. Celle en heure pleine baisse de 23 à 21 centimes. Le minimum de facturation à chaque appel (le très contesté « crédit-temps ») baisse de 40 à 30 secondes pour un tarif de 21 centimes au lieu de 23.

Déception On est loin des demandes de l'ART. D'ailleurs, l'Autorité a immédiatement réagi en **considérant** « *comme insuffisante les baisses de tarifs envisagées par France Télécom, dans la mesure où elles ne correspondent pas à une répercussion intégrale et immédiate des baisses de terminaison d'appels qu'Orange et SFR appliqueront le 1er janvier prochain, suite à la décision de l'ART du 27 octobre 2003* ». Et d'ajouter: « *La baisse réellement répercutée par France Télécom aux consommateurs est de 4,7%* ». Les associations de consommateurs risquent également d'être déçues par cette annonce. Elles demandaient en outre l'annulation du crédit temps incompressible qui alourdit considérablement la note. Mais, on le sait, ces appels constituent une vraie vache à lait pour les opérateurs: 2,9 milliards d'euros en 2002. Normal donc qu'ils traînent les pieds...